

Compte rendu de la demi-journée d'études  
« **Cartographeur l'environnement et la société (XVIIIe-XXIe siècle).**  
**Du gouvernement par les cartes au moment cartographique** »  
(Paris, EHESS, 9 mars 2017)

Les organisateurs **Alice Ingold** (ÉHESS) et **Marc Élie** (CNRS, Paris), qui animent un séminaire de recherche mensuel à l'EHESS sur les sources historiques dans les études environnementales, avaient choisi de présenter un panorama des travaux intégrant une réflexion sur les usages de la cartographie dans la perspective large d'une histoire environnementale « interdisciplinaire » ; le pari fut réussi avec trois interventions allant du Brésil du XVIIIe siècle à la France du XXIe, en passant par l'Italie du XIXe.

Il ne s'agit pas seulement de montrer comment historiens, et avant eux anthropologues et sociologues sont passés d'une vision de la carte comme source à celle d'une pratique située, instrument de pouvoir (« gouverner avec les cartes », titre d'un numéro spécial de *Genèses* en 2007). L'enjeu est de passer de l'*objet-carte* au *moment cartographique*, c'est-à-dire de restituer dans sa complexité une opération qui donne toute sa place aux acteurs, y compris locaux, et laisse voir les tensions à l'œuvre entre savoirs scientifiques, cadres juridiques et pratiques sociales.

Étudiant le Brésil colonial au XVIIIe siècle, **Claudia Damasceno Fonseca** (ÉHESS) a souligné la nécessité d'un traitement archivistique des cartes : à partir d'une collection de croquis représentant la région du Minas Gerais (les « mines contiguës », riches en or mais aussi en terres agricoles convoitées entre municipalités voisines), elle montre comment les documents intermédiaires permettent de comprendre la logique des cartes réalisées par des ingénieurs militaires et mises au service d'intérêts concurrents. Les conflits territoriaux (pour délimiter les municipalités mais aussi lutter contre la fraude fiscale) entraînent ainsi une inflation de la production cartographique, celle-ci acquérant ainsi une « force rhétorique » propre, même si elle ne permet pas pour autant aux municipalités d'être pleinement entendues dans leurs revendications auprès de l'État impérial portugais.

**Giulia Beltrametti** (Università della Svizzera Italiana, Lugano) a présenté les travaux de l'école de Gênes qui s'intéressent à l'usage social de la carte dans le cas des droits d'accès aux communs (eau et forêts) dans l'arrière-pays génois aux XVIIIe et XIXe siècles. Par un va-et-vient entre les contextes archivistique (la carte considérée dans un corpus de documents autres qui la conditionnent et l'éclairent) et local (les études de terrain, notamment en archéologie et en écologie historique, qui permettent de relativiser et critiquer l'information cartographiée), en prenant en compte l'attribution des toponymes et la mention par les cartographes d'acteurs virtuels (par la formule « d'après les indications de témoins locaux »), on peut restituer la complexité des pratiques sociales et économiques, ainsi de certaines forêts qui sont en fait utilisées comme pâturages supplémentaires, et réfléchir à leur connexion avec un cadre juridique général, autrement dit au « climat juridique ». Les cartes sont donc ici « des stratégies d'intervention sur la réalité, plutôt que des représentations de la réalité » en ce qu'elles montrent ce que voudraient les acteurs qui les produisent, plutôt que la manière dont fonctionnent les sociétés locales. Du point de vue heuristique, l'analyse des cartes anciennes permet de dépasser le récit fourni par les sources textuelles.

**Jean-Pierre Le Bourhis** (CNRS, Rennes) parle d'un point de vue très différent : celui de l'usage de la cartographie comme « objet frontière » étant lui-même un enjeu de luttes entre acteurs aux intérêts contradictoires. Les conflits d'expertise et controverses autour de la délimitation des zones

inondables en France dans les années 1980 puis 1990, et dernièrement autour de la définition des cours d'eau depuis 2015, offrent deux postes d'observation intéressants. Le premier met aux prises des communes qui ont chacune leur propre définition locale de l'inondation, et l'État « scottien » qui cherche à unifier pour la rendre *legible* cette réalité environnementale : les communes peuplées et dynamiques, ou celles qui abritent des bases de l'Armée de l'air sur leur territoire, voire des infrastructures à risque (dans le cas de Berre) peuvent sans doute mieux tenir tête aux préfets. Il en va de même pour la classification en cours d'eau de certains canaux et fossés, qui a des conséquences réglementaires importantes pour les agriculteurs (maintien de bandes enherbées non traitées en pesticides). Dans les deux cas, le caractère non fixé et conventionnel des connaissances en jeu permet la négociation avec l'État : la carte ne dit pas la réalité mais c'est une convention acceptée et la référence "scientifique" laisse la place à un usage sectorisé. Malgré tout, la conflictualité reste forte, y compris avec les associations environnementales et les syndicats d'usagers même s'ils apparaissent peu dans ce processus toujours en cours en 2017.

La discussion finale, lancée par **Hélène Blais** (ENS, Paris) et **Alice Ingold** (ÉHESS), a permis de rappeler quelques précautions utiles à l'étude critique des cartes du passé :

- d'abord ne pas confondre la volonté de dissimuler ou de déformer avec les limites techniques des cartographes à l'époque où ils travaillent ;
- distinguer entre les types de carte, en particulier en fonction de l'échelle concernée – du très local au global, du croquis au planisphère ;
- garder à l'esprit l'aura de scientificité et d'autorité dont bénéficie la carte – mais aussi son caractère aisément diffusable auprès d'un large public, qui peut la rendre plus sensible voire subversive aux yeux des pouvoirs qu'un texte ou qu'un tableau de données ;
- considérer la dimension « progressive » de toute cartographie – pour reprendre l'adjectif adopté pour la carte des cours d'eau en France en 2015, mais à titre provisoire seulement : ici aussi l'État aspire à une classification « complète », loin de la « fluidité » des structures sociales que la carte peut temporairement « stabiliser ».

Outre les travaux désormais classiques de Brian Harley, James Scott et Pierre Lascombes, mais aussi Bernard Lepetit (sur l'articulation avec les sources textuelles), ceux d'Isabelle Laboulais (sur l'administration du territoire), de Jean-Marc Besse en géographie (sur l'acte cartographique), et des micro-historiens comme Edoardo Grendi aident à mieux saisir les réalités sociales auxquelles les cartes nous donnent accès.

La carte ainsi considérée comme « une pratique négociée entre État et société », replacée dans ses contextes, est donc une source renouvelée pour les historiens. Mais à condition de ne pas perdre de vue les rapports de force, donc de pouvoir, entre les acteurs. À ce titre, les circulations et les réceptions, comme les formes de silence et d'invisibilité (ce que ne disent pas les cartes), voire de détournement dans le cadre d'un « militantisme cartographique » par rapport à un usage initial prévu et, plus récemment, de mutualisation et de partage citoyens fourniraient aux sciences sociales d'autres objets de réflexion également passionnants.

Gageons que les chercheur-ses en histoire environnementale relèveront, avec d'autres, ce défi !

Pour le RUCHE,  
Laurent Coumel